



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

boulangerie

Question écrite n° 6570

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le prix des céréales. Sous l'influence de l'épuisement des stocks, de la hausse de la production de maïs éthanol aux États-Unis et de certains phénomènes climatiques induisant une baisse des rendements de blé, le prix des céréales a fait un bond de 30 à 40 %. L'événement ne s'était pas vu depuis bien longtemps, puisque, sauf exceptions, le prix du blé n'a cessé de baisser depuis 1987. Les faibles hausses du cours du blé observées au cours des dernières années ont déjà servi de prétexte pour laisser le prix de la baguette s'envoler. Pourtant, le blé ne représente que 3 à 4 % du prix du pain, alors qu'il y a cinquante ans on pratiquait à poids égal l'échange blé-pain. Ainsi, quand le blé augmente de 10 %, cela ne représente que 0,3 à 0,4 % du prix du pain, donc de la baguette. Même si le prix du blé doublait, l'impact sur le prix du pain se situerait dans une fourchette de 3,5 à 4 %. En conséquence, le prix de la baguette augmenterait tout au plus de 3 à 4 centimes d'euros. On est donc loin des chiffres fantaisistes qui circulent parfois. En 2006, il y avait 4 centimes d'euros de blé dans une baguette à 0,80 euro pièce. Il faudrait que le prix du blé augmente de 500 % pour que la baguette atteigne 1 euro et de 3 000 % pour un prix de vente de 2 euros. Les agriculteurs dénoncent cette hausse des prix au prétexte du prix du blé alors qu'ils n'ont cessé d'en subir les baisses, sans qu'elles ne soient jamais répercutées au consommateur. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur les revendications des agriculteurs, sachant que la politique agricole doit retrouver ses fondaments au service de la sécurité alimentaire et économique des populations.

Texte de la réponse

Les marchés des matières premières agricoles connaissent, depuis l'année 2005, une tension résultant de la conjugaison de facteurs conjoncturels essentiellement climatiques et de facteurs plus structurels tenant à une augmentation de la demande alimentaire dans les pays émergents, à des modifications des comportements alimentaires ainsi qu'à un développement des biocarburants aux États-Unis. L'augmentation des prix est générale sur le marché mondial des céréales, comme sur celui de plusieurs autres matières premières agricoles. Elle est engagée depuis le mois d'octobre 2006 et les récoltes françaises, moins importantes que celles espérées pour l'année 2007, ont renforcé la tendance à la hausse. Les stocks mondiaux sont au plus bas et la situation actuelle semble être durable, compte tenu de la dynamique de la demande alimentaire et des contraintes pour augmenter la production. Cependant, la France est, en tout état de cause, excédentaire en céréales. Afin de réduire les tensions sur les marchés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a utilisé, dès le mois de juillet dernier, les marges de manoeuvre autorisées par la réglementation communautaire. Au niveau européen, suite à la demande de la France relayée par plusieurs États membres, le conseil des ministres de l'agriculture a autorisé la remise en culture des surfaces en jachère. La réflexion sur la politique agricole commune de l'après-2013 est ouverte, notamment dans le cadre des assises de l'agriculture. L'enjeu reste, plus que jamais, de préserver l'indépendance alimentaire de l'Union européenne et de mettre en place des dispositifs de stabilisation des marchés. Par ailleurs, les matières premières agricoles représentent souvent une faible part du prix des produits achetés par les consommateurs. Ainsi le blé correspond à environ 5 % du coût de la

fabrication du pain. Les hausses de certaines matières premières ne doivent donc pas servir de prétexte à des hausses de prix qui ne seraient pas justifiées. La réforme de la loi Galland que le Gouvernement a engagée doit permettre de rééquilibrer les relations commerciales au profit des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6570

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6036

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7262